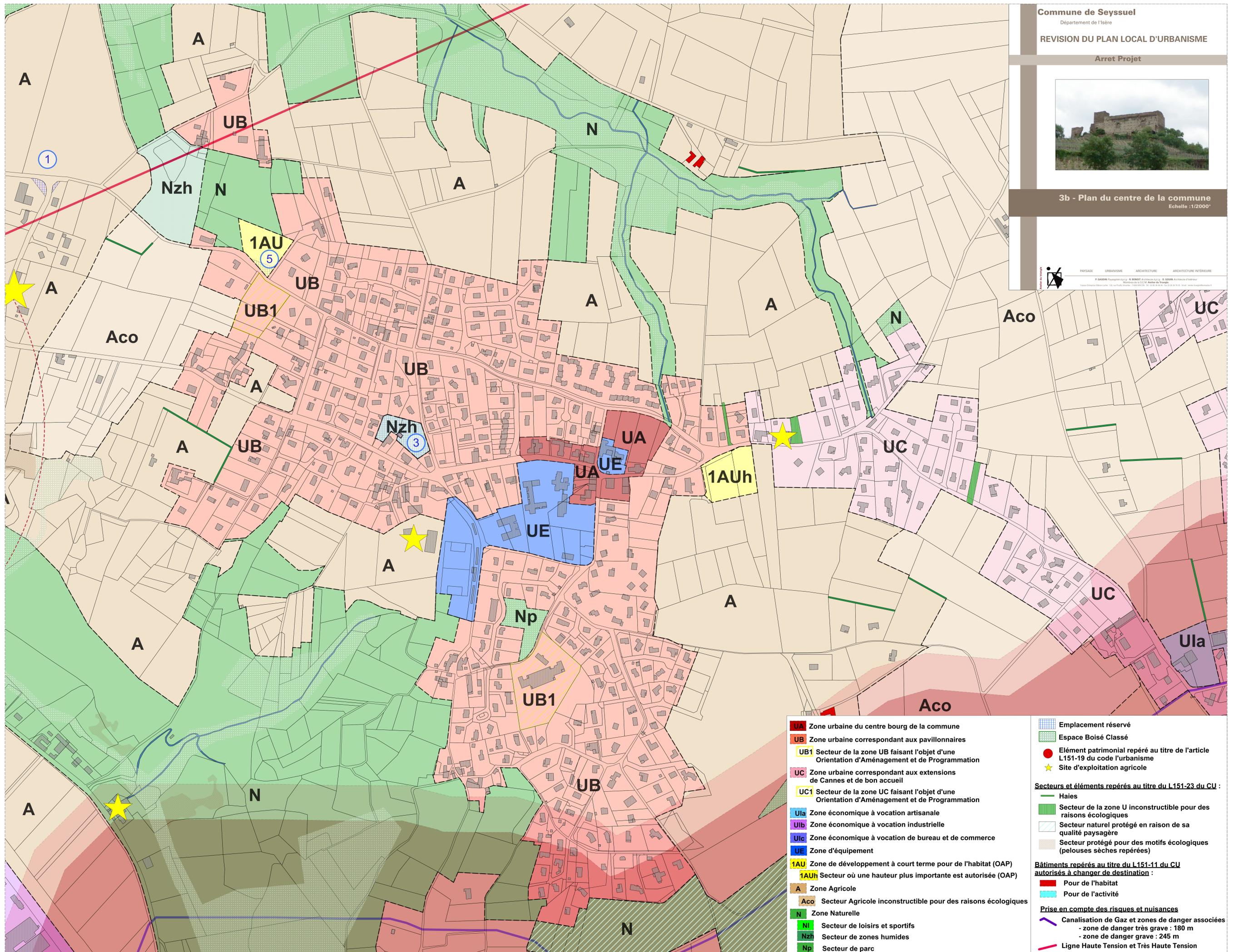




3b - Plan du centre de la commune
Echelle : 1/2000"



- UA** Zone urbaine du centre bourg de la commune
 - UB** Zone urbaine correspondant aux pavillonnaires
 - UB1** Secteur de la zone UB faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - UC** Zone urbaine correspondant aux extensions de Cannes et de bon accueil
 - UC1** Secteur de la zone UC faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Ula** Zone économique à vocation artisanale
 - Ulb** Zone économique à vocation industrielle
 - Ulc** Zone économique à vocation de bureau et de commerce
 - UE** Zone d'équipement
 - 1AU** Zone de développement à court terme pour de l'habitat (OAP)
 - 1AUh** Secteur où une hauteur plus importante est autorisée (OAP)
 - A** Zone Agricole
 - Aco** Secteur Agricole inconstructible pour des raisons écologiques
 - N** Zone Naturelle
 - Ni** Secteur de loisirs et sportifs
 - Nzh** Secteur de zones humides
 - Np** Secteur de parc
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé
 - Élément patrimonial repéré au titre de l'article L151-19 du code l'urbanisme
 - ★ Site d'exploitation agricole
- Secteurs et éléments repérés au titre du L151-23 du CU :**
- Haies
 - Secteur de la zone U inconstructible pour des raisons écologiques
 - Secteur naturel protégé en raison de sa qualité paysagère
 - Secteur protégé pour des motifs écologiques (pelouses sèches repérées)
- Bâtiments repérés au titre du L151-11 du CU autorisés à changer de destination :**
- Pour de l'habitat
 - Pour de l'activité
- Prise en compte des risques et nuisances**
- Canalisation de Gaz et zones de danger associées
 - zone de danger très grave : 180 m
 - zone de danger grave : 245 m
 - Ligne Haute Tension et Très Haute Tension